
VIROINVAL

Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la

16^{ème} réunion de la CLDR

11 mai 2021 – En visioconférence

Présents :

- Commune de Viroinval :

M. Alain BOUVY, Conseiller communal
M. Jean-Marc DELIZEE, Conseiller communal
M. Karim FATTAH, Conseiller communal
Mme Vanessa LENOIR, Conseillère communale
M. François MATHY, Echevin
M. Pierre MATHYS, Conseiller communal
Mme Singrid PHILIPPE, Directrice Générale (invitée)
Mme Cathy ROOSEN, Personne-relais DR (invitée)
M. Baudouin SCHELLEN, Président de la CLDR

- Mesdames et Messieurs :

<i>Gaëtan BERNARD</i>	<i>Princy BOURDEAUD'HU</i>
<i>Paul CEULEMANS</i>	<i>Charlye DANIS</i>
<i>Meve DIMIDSCHSTEIN</i>	<i>Alain EUGENE</i>
<i>Barbara FIZAINÉ</i>	<i>Marc RICHET</i>

- FRW :

M. Thomas CONSTANT, Agent de développement
M. Xavier PAULY, Agent de développement

Excusée :

MM. Denis BERTRAND *Jacques MONTY*

1. Introduction

M. SCHELLEN introduit la réunion en remerciant les personnes présentes à cette 15^{ème} rencontre de la CLDR. Après avoir remercié les membres présents à cette réunion en visioconférence (règles sanitaires en période de Covid), il cède la parole aux Agents de Développement de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) pour la présentation de l'ordre du jour de la réunion.

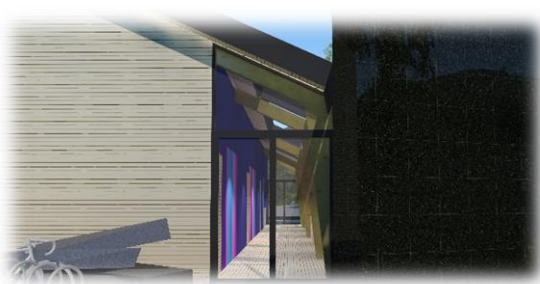
2. Approbation du PV de la réunion du 4 mars 2021

Sans remarque, le PV de la réunion du 4 mars 2021 est approuvé.

3. Salle l'Ardoisière à Oignies : Option à retenir

Dans la convocation à cette réunion de la CLDR, il était demandé aux membres de faire connaître leurs préférences entre les 2 options présentées par l'INASEP pour la future salle de l'Ardoisière à Oignies :

- Option avec **toit à 2 pans** :





- Option avec **toit mono-pente à versant unique** :



8 membres ont fait savoir leurs choix. 6 privilégient la 1^{ère} option et 2 la seconde.

En réunion, il est indiqué qu'en termes de budgets, les représentants de l'INASEP avaient évoqué des coûts semblables pour ces 2 options. La charge financière pour la Commune serait similaire quelle que soit l'option retenue.

Il est ajouté que l'option 1 respecte plus le gabarit de la salle existante ; cette option tend donc plus à reconstruire la salle de l'Ardoisière telle que connue depuis toujours. On respecte plus l'histoire du lieu avec cette option 1.

En définitive, c'est l'option 1 qui est retenue par les membres de la CLDR. L'information sera transmise au bureau d'étude, l'INASEP, afin qu'il puisse avancer sur ce dossier.

4. Prochaine demande de Convention-Faisabilité

Lors de la réunion du 4 mars, il avait été proposé de prévoir la définition de la prochaine demande de Convention-Faisabilité suite à une réflexion collective des membres de la CLDR, réflexion qui reposerait sur des bases communes.

Pour ce faire, 2 sources d'informations principales ont été mises à disposition des membres de la CLDR avant la réunion :

- Les fiches-projets telles qu'elles figurent dans le PCDR approuvé en mars 2019 par le Gouvernement wallon : <http://www.viroinval.be/fr/les-projets.html?IDC=25632&IDD=39756>.
- Une vidéo de présentation des 3 projets inscrits au programme des prochaines demandes de Conventions figurant dans le Rapport Annuel 2020 de la Commune de Viroinval sur son ODR : <https://youtu.be/-VedtY9qWSY>.

Il est d'ailleurs précisé clairement dans ledit Rapport Annuel que la CLDR se pencherait sur la programmation dont il est question :

« La CLDR [...] a décidé de maintenir les prochaines demandes de Conventions comme ce fut établi lors de l'adoption du PCDR. Cependant, une réflexion plus poussée de la Commission lors d'une prochaine réunion, si possible en présentiel, permettra de définir sur des bases communes les prochaines demandes de Conventions DR. »

Extrait du Rapport Annuel 2020

Autre considération apportée avant les discussions entre les membres, le nouveau tableau de taux et assiettes de subsides (Circulaire 2020/01) est rappelé aux membres. Ces nouvelles dispositions entraînent des participations financières différentes pour la Commune. C'est ainsi que les montants inscrits dans les fiches-projets ont été actualisés dans la vidéo évoquée ci-dessus.

Catégorie de projets		Taux de subvention maximum	Montant de l'assiette de subvention	Subside maximum
1	- Bâtiments de services - Mobilité douce ³	80%	850.000 €	680.000 €
2	- Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés	80%	500.000 €	400.000 €
3	- Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80%	500.000 €	400.000 €
4	- Logement - Energie - Atelier rural – économie	60%	850.000 €	510.000 €
5	- Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux concernés par les catégories 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	- Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	- Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	- Prestation telle que mentionnée à l'article 12 de l'AEW ⁴	80%	250.000 €	200.000 €

³ Voies lentes en site propre, sentiers pédestres, liaisons, pistes cyclable (hors site propre), ...

⁴ Art. 12 de l'AEW - Les investissements incorporels sont éligibles, à savoir : Les prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relatives au milieu rural ; Les prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural ;

Circulaire 2020/01 relative au PCDR – Tableau de la page 13 sur 23

Enfin, quelques diapositives sont projetées pour décrire chacun des 3 projets à considérer avec estimations financières et charges communales supposées.

Ces bases posées, la parole est donnée aux membres. Les participants ne remettent en aucun cas la pertinence et la raison d'être des 3 projets, que du contraire. Les échanges sont ici relatés en structurant les propos selon le projet concerné sachant que le but de la discussion est de déterminer le projet pour lequel la prochaine demande de Convention-faisabilité sera sollicitée :

- ✓ Salle Dothorpa à Fourbes :
 - La faible charge communale envisagée est mise en avant.
 - La nécessité d'assurer une réelle sécurité et un minimum de confort pour les utilisateurs de l'infrastructure est grandement souhaitée.
 - L'acquisition du bâtiment étant effective, l'opportunité de finaliser le projet est exprimée.
- ✓ Foyer socio-culturel à Olloy :
 - L'impact sur les finances communales est souligné.
 - La nécessité de recourir aux subsides DR pour la reconstruction de cette salle est jugée indéniable.
 - Faute d'aménagement du Foyer, la difficulté de gestion de l'utilisation de la salle Patria est rappelée (calendrier chargé).
 - La vie associative et sportive importante à Olloy, 2^{ème} village viroinvalois en termes de taille de population, est clairement établie. La demande d'infrastructure digne de ce nom n'est pas discutée.
 - Concernant les activités pouvant se dérouler une fois le foyer reconstruit, la liste des futurs utilisateurs ne peut être arrêtée pour le moment.

- Des améliorations pourraient être apportées à la salle Patria indépendamment du devenir du Foyer socio-culturel.
- ✓ Centre du village de Nismes :
 - Le centre de Nismes étant la porte d'entrée pour tout visiteur/touriste venant à Viroinval, le bien-fondé de ce projet est rappelé.
 - L'ambition du projet est soulignée : la somme est substantielle si on additionne les 4 périmètres étudiés.
 - Il pourrait être envisager d'étudier d'autres perspectives en parallèle du PCDR pour le cœur historique (vieille église) du village dans un premier temps.
 - Le séquençage des interventions semble être plus que nécessaire. Il y a effectivement lieu de traduire ces investissements dans les budgets communaux en limitant les charges pour la Commune.

Un membre ajoute qu'il est pour le respect des priorités établies lors de l'élaboration du PCDR. En tout état de cause, selon lui, il n'est a priori pas question de considérer, à l'heure actuelle, d'autres projets que ceux inscrits dans le lot 1. Il s'agit de respecter les volontés de la CLDR en place lors de la priorisation selon ce membre.

Vu les mécanismes de subventionnements en vigueur, il est signalé que pour des bâtiments communaux, le PCDR est la seule perspective d'obtention de subsides à un taux relativement intéressant, contrairement aux voiries (qui peuvent être financées par ailleurs).

Ces échanges très constructifs permettent d'établir que la CLDR souhaite que la Commune sollicite prochainement une nouvelle demande de Convention-Faisabilité pour l'aménagement de la salle Dotherpa en maison rurale à Dourbes.

5. Approbation du ROI de la CLDR

La Circulaire ministérielle 2020/01 relative au PCDR prévoyant l'application d'un ROI-type pour les CLDR et ce document étant désormais disponible, il est proposé aux membres d'approuver ce ROI.

Afin que les membres puissent en prendre connaissance en amont de la réunion, le ROI à approuver avait été annexé à la convocation pour cette réunion. Les agents de la FRW proposent de mettre en avant quelques articles qui leur paraissent particulièrement importants pour le fonctionnement de la CLDR :

- **Art.7** : La liste des membres [...] n'est pas définitive.
 Tout membre est libre de se retirer en le notifiant par lettre au Président.
 Cette démission deviendra effective à dater de la réception de la lettre.
 Toute personne peut poser sa candidature en adressant sa demande par lettre au Président. La Commission se prononcera annuellement, lors de l'examen et de l'approbation de son rapport annuel, sur la proposition d'admission des candidats à faire valider au Conseil Communal.

Un registre des présences sera tenu par le secrétariat. Sur base de celui-ci, lors de l'élaboration du rapport annuel,

- Le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé(s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective ;
 - Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office ;
 - Les démissions seront actées lors de la réunion de la Commission consacrée au rapport annuel.
- **Art.12 :** Le Président, d'initiative ou à la demande d'1/3 des membres inscrits, convoque les membres par écrit ou par courrier électronique (en cas d'accord du membre) au moins 10 jours ouvrables avant la date de réunion.
 - **Art.14 :** Le Président ouvre et clôture les réunions, conduit les débats. Il veille au respect du présent règlement. En cas d'absence du Président, l'assemblée désigne un autre membre qui présidera la réunion.
 - **Art.19 :** Les propositions de la Commission à l'autorité communale sont déposées suivant la règle du consensus. Toutefois en cas de blocage, un vote peut être organisé à la majorité simple des membres présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.
 - **Art.22 :** Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune pour des articles, présentations, annonces ... découlant de l'Opération de développement rural. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au Président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant. En application du RGPD, les données personnelles des membres de la CLDR ne seront utilisées par la commune que dans le cadre de l'opération de développement rural. Tout membre dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles. Pour cela, il adressera un écrit au Président de la CLDR.

Le ROI est approuvé par les membres de la CLDR. Le Conseil communal sera invité à en faire de même lors d'une prochaine séance.

6. Divers

Un membre propose de s'attarder un peu sur la fiche-projet 3.18 visant à améliorer la sécurité routière à Viroinval. Il serait intéressant selon lui d'avoir une vision d'ensemble des difficultés en la matière et de proposer une stratégie globale et cohérente pour tout le territoire communal.

M. MATHY, échevin de la Mobilité, fait part d'une initiative de ce genre malheureusement reportée du fait de la crise sanitaire : à l'automne 2020, la Commune avait prévu de

programmer des rencontres citoyennes dans les 8 villages pour connaître les soucis quotidiens des Viroinvalois liés à la mobilité. Ces réunions devraient être mises en place à l'automne 2021 afin de faire notamment le tour des points noirs et connaître les préoccupations des habitants.

En attendant, lors des travaux dans le cadre du PIC (Plan d'investissement communal), dès que possible, la Commune prévoit des aménagements de sécurité (exemple : dispositifs ralentisseurs tels que des chicanes). M. MATHY ajoute que le dialogue est fréquent avec la Région pour les voiries régionales qui traversent Viroinval.

M. le Bourgmestre propose que la CCATm soit l'organe consultatif privilégié dans ce cadre de travaux citoyens. En tout cas, plusieurs membres de la CLDR se montre intéressé par les suites à venir.

7. Clôture

M. le Bourgmestre clôture la séance et remercie les personnes présentes.

Pour la Commune,

Baudouin SCHELLEN,
Bourgmestre

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Thomas CONSTANT – Xavier PAULY,
Agents de Développement FRW